

RTSdécouverte aborde des thèmes scientifiques, économiques, géopolitiques ou culturels pour mettre en perspective l'actualité. La terre tremble? Nous expliquons pourquoi. Les Etats-Unis se choisissent un nouveau président? Nous disséquons leur système politique. Les dossiers que nous consacrons à ces différents thèmes contiennent des vidéos, audios, galeries photos, articles, infographies, quiz, etc.

Quel que soit leur âge, nos internautes peuvent également interroger, dans de nombreux domaines, des universitaires qui leur répondent ensuite en ligne. Un exemple: les poissons ont-ils soif?

RTSdécouverte permet enfin aux enseignants d'accéder à des contenus classés par degré d'enseignement, par thème ou par objectif du nouveau Plan d'études romand (PER).

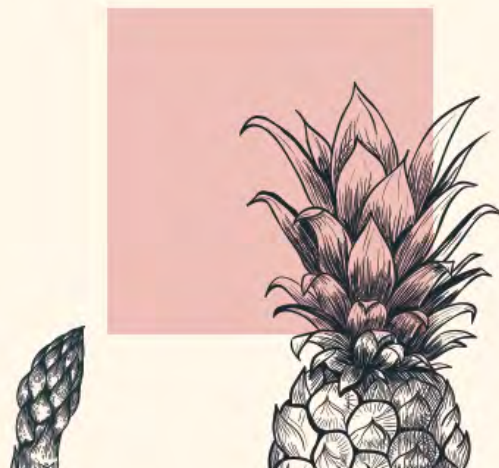
« Si vous ne pouvez expliquer un concept à un enfant de six ans, c'est que vous ne le comprenez pas complètement. »

Albert Einstein



Société

CIVISME



« Ne vous demandez pas ce que l'État peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour lui », a dit John Fitzgerald Kennedy lors de son discours d'investiture en 1961. Est-ce donc ça, le civisme? Ou est-ce être dévoué à sa patrie? Être bon citoyen? Voter? S'intéresser à la chose politique? Contribuer au bon fonctionnement de la démocratie? Éléments de réponse dans ce dossier où vous trouverez des émissions de la RTS consacrées à ce thème, une infographie, un lexique ainsi que des liens utiles.

DISCIPLINES ET THÈMES CONCERNÉS

- SHS 34 - Citoyenneté
- FG 34 - Vivre ensemble et exercice de la démocratie

PUBLIC CIBLE:

DÈS
12 ANS

DÈS
15 ANS

OBJECTIFS:

- Analyser les principales caractéristiques d'un système démocratique.
- Définir un vocabulaire en lien avec la politique.
- Exprimer son opinion sur l'abstentionnisme et le droit de vote des jeunes.
- Être capable de répondre à des questions précises sur un reportage.



COMPRENDRE

ACTIVITÉ 1

LEXIQUE: LE CIVISME



Demander aux élèves s'ils connaissent déjà les notions proposées dans l'activité 1 et s'ils peuvent en donner une définition succincte. Puis, distribuer l'activité.

CORRECTION:

Voir la fiche en annexe. Une liste plus complète de vocabulaire avec les définitions est proposée sur RTSdecouverte.ch: [SITE](http://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/le-civisme/)

<http://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/le-civisme/>

ACTIVITÉ 2

MON RAPPORT À LA POLITIQUE



Lancer une discussion en plénum ou en petit groupe autour de l'intérêt, de l'engagement ou non des élèves au niveau politique.

Par exemple:

- 1 La politique vous intéresse-t-elle? Pourquoi?
- 2 Suivez-vous les élections (en Suisse ou à l'étranger), le résultat des votations?
- 3 Connaissez-vous quelques personnalités politiques suisses? Si oui, lesquelles?

CORRECTION:

L'activité doit permettre d'introduire les thématiques de l'engagement des jeunes et de l'abstentionnisme. Celles-ci seront développées dans les prochaines activités.

ACTIVITÉ 3

LE VADE-MECUM DES VOTATIONS



Lire le texte de l'activité n° 2 et répondre aux questions.

CORRECTION:

- 1 100'000
- 2 50'000
- 3 Tous les citoyens ont le droit de lancer un référendum facultatif.
- 4 Le texte doit être accepté par la majorité du peuple et la majorité des cantons.
- 5 Le référendum facultatif.



APPROFONDIR

ACTIVITÉ 4

INFOGRAPHIE: LE SYSTÈME POLITIQUE SUISSE



Présenter l'infographie sur le système politique suisse:

- distinguer le pouvoir législatif, exécutif, judiciaire
- déterminer le mode d'élection des différents acteurs de ce système politique

POUR ALLER PLUS LOIN:

Comparer avec les systèmes politiques allemand, français, russe et américain (onglet en bas de l'infographie).

ACTIVITÉ 5

LE DÉSINTÉRÊT DES JEUNES POUR LA POLITIQUE



Visionner la vidéo «Intérêt ou désintérêt des jeunes pour la politique: le point avec Gaëlle Lavidière» (2'06) [VIDÉO](#) et distribuer la fiche élève n° 3.

Après avoir corrigé l'activité, ouvrir la discussion:

- 1 Êtes-vous surpris par les statistiques présentées?
- 2 Trouvez-vous aussi que le jargon politique est trop compliqué?

CORRECTION:

- 1 31 % contre 48 % au niveau cantonal.
- 2 Au niveau national, la moyenne est de 15 à 20 points en dessous de ce résultat.
- 3 Pour 68% des sondés, les candidats leur sont totalement inconnus.
- 4 C'est le sentiment de ne pas comprendre qui les dissuade de participer aux élections.
- 5 Ils aimeraient des articles de presse simplifiés sur les sujets politiques, une brochure officielle spécialement conçue pour eux et le vote par internet.



©figur_wahlurne

ACTIVITÉ 6

L'ABSTENTIONNISME



Consulter les 3 documents sous l'onglet «abstentionnisme» en classe ou demander aux élèves de les regarder à la maison en préparation au cours: «La lutte contre l'abstentionnisme des jeunes dans le canton de Fribourg» (9'09) [AUDIO](#), «Contre l'abstentionnisme, réhabilitons l'instruction civique!» (1'49) [AUDIO](#), «Genève lutte contre l'abstentionnisme des 18-30 ans grâce à une BD» (2'55) [VIDÉO](#).

Discuter ensemble des projets présentés:

- 1 Pensez-vous que ces projets puissent inciter les jeunes à voter?
- 2 Lequel vous semble le plus efficace?
- 3 Selon vous, que faudrait-il faire pour intéresser les jeunes aux votations?

POUR ALLER PLUS LOIN:

Visionner et commenter les trois vidéos des finalistes 2014 du concours Cinécivic visant à inciter les jeunes à voter.

ACTIVITÉ 7



LE PARLEMENT DES JEUNES

Demander aux élèves s'ils savent ce qu'est le parlement des jeunes et quelle est sa fonction. Écouter ensuite l'émission Forum: «À quoi sert le parlement des jeunes?» (5'28) [AUDIO](#) et demander aux élèves de prendre des notes afin d'être en mesure d'expliquer sa fonction.

CORRECTION:

Son travail est de décomplexifier la politique et les objets politiques (votations, discussions sur l'actualité). Il propose des activités qui permettent de créer des vocations, d'intégrer les jeunes dans un groupe, de les faire réagir, et de les former pour l'activité parlementaire.

ACTIVITÉ 8

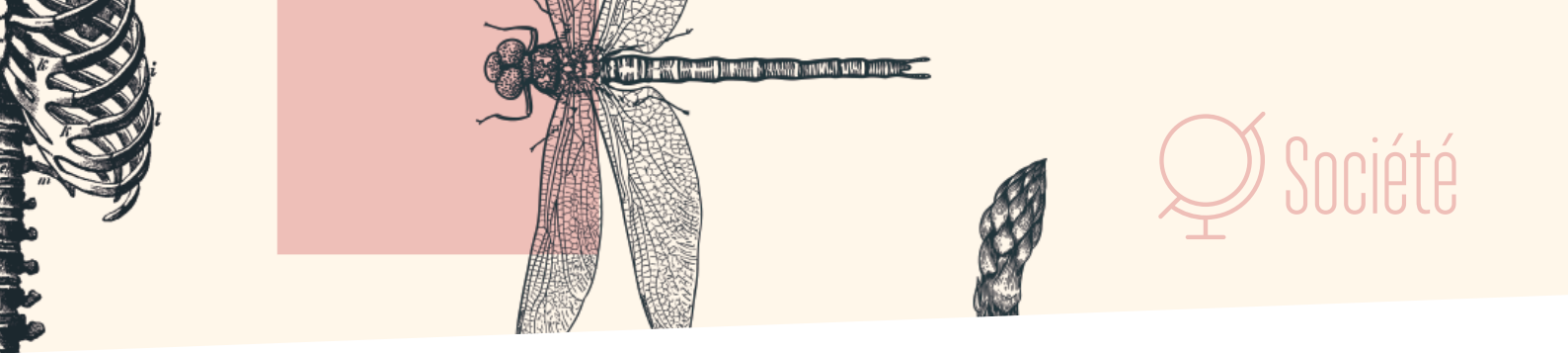


LE DROIT DE VOTE À 16 ANS

Organiser un débat autour du droit de vote à 16 ans. Former deux groupes, un pour et un contre et laisser du temps à chaque groupe afin de préparer ses arguments.

Variante: une personne joue le rôle du médiateur durant le débat (il répartit la parole, pose des questions, relance le débat si nécessaire).

Afin d'aider les élèves à trouver des arguments, visionner tout d'abord la vidéo «Le droit de vote à 16 ans, une fausse bonne idée?» (8'13) [AUDIO](#).



POUR ALLER PLUS LOIN

DÈS
12 ANS

1. Réaliser les **QUIZ** « Connaissez-vous notre système politique ? » et **QUIZ** « Que savez-vous du Conseil fédéral ? » proposés sur RTSdecouverte.ch: **SITE**

<http://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/le-civisme/> et discuter des résultats obtenus en classe.

DÈS
15 ANS

1. Visionner l'émission de Géopolitis consacrée au «whistle-blowing» et discutez-en: **PAGE**

<http://www.rts.ch/emissions/geopolitis/4336257-lanceurs-d-alerte-traitres-ou-heros.html>

2. Expliquer et commenter la célèbre phrase de John Fitzgerald Kennedy énoncée lors de son discours d'investiture en 1961: «*Ne vous demandez pas ce que l'État peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour lui*».

3. Réaliser quelques activités de la **BROCHURE**: Papadaniel Yannis, Schaeren Lucie, «*Mon carnet citoyen. Brochure de l'enseignant*», éditions LEP, Le Mont-sur-Lausanne, 2014. <https://editionslep.ch/mon-carnet-citoyen-brochure-enseignant>

ENCORE PLUS DE VIDÉOS ET DE DOCUMENTS DISPONIBLES
SUR RTSDECOUVERTE.CH!

SITE

<http://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/le-civisme/>

Sylvie Jean, enseignante et rédactrice de fiches pédagogiques
pour les sites e-media et TV5 Monde, Lausanne, août 2015.



DROITS D'AUTEUR:

Licence Creative Commons

LEXIQUE : LE CIVISME ?

À L'AIDE D'UN DICTIONNAIRE, TROUVE LA DÉFINITION DES MOTS SUIVANTS :

❶ LE CIVISME

.....	
.....	
.....	
.....	

❷ CITOYEN

.....	
.....	
.....	
.....	

❸ L'ABSTENTIONNISME

.....	
.....	
.....	
.....	

❹ LA CIVILITÉ

.....	
.....	
.....	
.....	

❺ L'INCIVISME

.....	
.....	
.....	
.....	

❻ LA CHOSE PUBLIQUE

.....	
.....	
.....	
.....	



CORRECTION :

❶ LE CIVISME

Forme d'attachement du citoyen pour sa patrie, sa nation, sa cité, bref la société dans laquelle il vit, qui se manifeste par sa participation à la vie politique, notamment à travers l'exercice du droit de vote.

❷ CITOYEN

Celui qui appartient à une cité, est soumis à sa juridiction et est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité (droit de vote et d'éligibilité) et est astreint aux obligations correspondantes.

❸ L'ABSTENTIONNISME

Attitude des personnes qui n'exercent pas leurs droits civiques ou politiques (refusent de voter ou ne le font simplement pas).

❹ LA CIVILITÉ

Observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social (politesse, courtoisie).

❺ L'INCIVISME

Manque de civisme.

❻ LA CHOSE PUBLIQUE

L'État ou ce qui tourne autour de l'État et des affaires publiques. Concept se référant à un État gouverné au moins partiellement en fonction du bien du peuple, par opposition à un État gouverné en fonction du bien privé des membres d'une classe ou d'une personne unique.



LES VOTATIONS, COMMENT ÇA MARCHE ?

LIS LE TEXTE SUIVANT, PUIS RÉPONDS AUX QUESTIONS.

LES INITIATIVES POPULAIRES

Le dépôt de l'initiative

Les initiatives populaires sont proposées par un groupe d'au moins sept et au maximum vingt-sept citoyens ayant le droit de vote et qui souhaite une révision de la Constitution fédérale. Pour ce faire, ce groupe se réunit en un comité d'initiative. La révision peut consister en un ajout à la Constitution, en une modification ou encore en une suppression d'un article de la Constitution ou de sa totalité. Pour ce faire, le comité dépose son projet à la Chancellerie fédérale. A réception du projet d'initiative populaire, l'administration fédérale se penche sur le texte pour déterminer s'il est recevable ou non, s'il respecte les exigences légales.

La récolte de signatures

Le comité d'initiative a ensuite un an et demi, soit 18 mois, pour récolter 100'000 signatures marquant le soutien d'autant de citoyens à son projet pour qu'il soit soumis à votation.

La votation populaire

Si l'initiative populaire est déclarée recevable, le Conseil fédéral est chargé d'organiser une votation populaire. Le Parlement peut, lui, élaborer un contre-projet à l'initiative. Les citoyens sont alors appelés à se prononcer sur les deux textes lors d'une votation fédérale. Ils doivent aussi dire lequel des deux textes ils privilégient en répondant à une question subsidiaire. Ils peuvent voter par correspondance, par endroits par internet, ou se rendre dans un bureau de vote. Pour que l'initiative populaire passe la rampe, elle doit obtenir ce que l'on appelle la « double majorité ». C'est-à-dire que le texte doit être accepté par la majorité du peuple et la majorité des cantons. Si le texte est accepté, le Parlement doit alors, dans la plupart des cas, élaborer une loi d'application sur la base de ces nouvelles dispositions constitutionnelles.

LES RÉFÉRENDUMS FACULTATIFS

Le dépôt du référendum

Chaque citoyen a le droit de lancer un référendum - dit facultatif - contre une loi, un arrêté fédéral ou un traité international décrété par le Parlement.

La récolte de signatures

Il a pour ce faire 100 jours à partir de la publication officielle de l'acte pour récolter 50'000 signatures.

La votation populaire

Si le référendum est jugé recevable, le Conseil fédéral doit organiser une votation populaire. Aux citoyens d'accepter ou non la loi, l'arrêté ou le traité international adopté par le Parlement. Ici, la majorité des cantons n'est pas nécessaire. Seule la majorité du peuple est requise. On l'appelle la « majorité simple ». Le texte entre en vigueur si le texte est accepté.

LES RÉFÉRENDUMS OBLIGATOIRES

La votation

Ici, il n'y a pas de dépôt de texte à la Chancellerie fédérale par un quelconque comité. En effet, on parle de référendum obligatoire parce que le peuple est appelé à voter d'office quand le Parlement décide d'une modification de la Constitution. Il n'y a donc pas non plus de récolte de signatures. Pour que le texte entre en vigueur, la « double majorité » du peuple et du canton est nécessaire.



LES VOTATIONS, COMMENT ÇA MARCHE ?

RÉPONDS AUX QUESTIONS :

❶ COMBIEN DE SIGNATURES SONT NÉCESSAIRES POUR DÉPOSER UNE INITIATIVE POPULAIRE ?

.....

.....

.....

.....

❷ COMBIEN DE SIGNATURES SONT NÉCESSAIRES POUR DÉPOSER UN RÉFÉRENDUM ?

.....

.....

.....

.....

❸ QUI PEUT LANCER UN RÉFÉRENDUM FACULTATIF ?

.....

.....

.....

.....

❹ LORS, D'UNE VOTATION, QU'EST-CE QUE LA DOUBLE MAJORITÉ ?

.....

.....

.....

.....

❺ QU'EST-CE QUE LA DOUBLE MAJORITÉ ET QUAND EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

.....

.....

.....

.....



LE VADE-MECUM DES VOTATIONS

VISIONNE LA VIDÉO ET RÉPONDS AUX QUESTIONS SUIVANTES :

1 EN 2013, À GENÈVE, QUEL A ÉTÉ LE TAUX DE PARTICIPATION DES 15-21 ANS AUX VOTATIONS PAR RAPPORT À LA MOYENNE CANTONALE ?

.....

.....

.....

.....

2 CE RÉSULTAT EST-IL COMPARABLE AU NIVEAU NATIONAL ?

.....

.....

.....

.....

3 LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS SONT-ILS GÉNÉRALEMENT CONNUS PAR LES JEUNES ?

.....

.....

.....

.....

4 QUELLE RAISON EST INVOQUÉE PAR LES JEUNES SONDES POUR EXPLIQUER LEUR NON-PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS ?

.....

.....

.....

.....

5 TROIS MESURES SONT PROPOSÉES PAR LES JEUNES POUR LES AIDER À S'INTÉRESSER AUX VOTATIONS. LESQUELLES ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

